

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 mai 2020, à 19h par le moyen d'une vidéoconférence

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Messieurs les conseillers

Martin Gagné
Luc Gilbert
Réjean Lacasse
Charles Lessard
Martin Simard

Madame la conseillère

Manon Brassard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;³⁴⁶²
3. Dépôt et acceptation des procès-verbaux :
 - 3.1. Séance ordinaire du 14 avril 2020,³⁴⁶⁴
 - 3.2. Séance extraordinaire du 16 avril 2020,³⁴⁶⁵
 - 3.3. Séance extraordinaire du 27 avril 2020,³⁴⁶⁶
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1. Adhésion à une nouvelle assurance collective pour les employés municipaux³⁴⁶⁷
 - 5.2. Demande d'achat d'un terrain municipal situé dans le secteur de la rue du Fleuve et de la Savane (partie du lot 43 43 292)³⁴⁶⁸
 - 5.3 Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) vs calendrier de conservation des documents municipaux – demande d'accès à GALA³⁴⁶⁹
6. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 6.1. Dépôt et acceptation des états financiers 2019³⁴⁷⁰
 - 6.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité d'avril 2020³⁴⁷¹
 - 6.3. Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir d'avril 2020³⁴⁷²
 - 6.4. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles d'avril 2020³⁴⁷³
7. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
 - 7.1. Modification du règlement de zonage afin d'y ajouter des dispositions particulières relatives à la garde de volailles applicables aux immeubles résidentiels en zones résidentielles (R), mixtes (M), commerciales (C), industrielles (I), communautaires à caractère institutionnel (Pi), communautaires à caractère récréatif, de sports et loisirs (Pr),

de villégiature (V) et de conservation (CO) – Avis de présentation et dépôt du règlement 2020-143³⁴⁷⁴

7.2. Modification du règlement de lotissement afin d'abroger les dispositions relatives aux contributions de fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Avis de présentation et dépôt du premier projet du règlement numéro 2020-144³⁴⁷⁵

7.3. Modification du règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions particulières relatives à l'usage et l'implantation des véhicules de camping en zone de villégiature (V), forestières (F) et forestières de conservation (Fc) - Avis de présentation et dépôt du premier projet du règlement numéro 2020-145³⁴⁷⁶

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

DÛ À LA PANDÉMIE COVID-19, POUR LA SÉCURITÉ DES MEMBRES ET DE L'ASSISTANCE, LA SÉANCE EST TENUE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE. LES CITOYENS SONT INVITÉS À REGARDER LA VIDÉO PRÉSENTÉE SIMULTANÉMENT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ ET À TRANSMETTRE, S'IL Y A LIEU, LEUR QUESTION SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR PAR COURRIEL À LA MUNICIPALITÉ

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

20-05-3462 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec la modification suivante :

déplacer le point 6.1 « Dépôt et acceptation des états financiers 2019 » en 2.1, afin qu'il soit couvert après lecture de l'ordre du jour par le maire; l'auditeur indépendant procédant par visioconférence pour déposer son rapport,

et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

20-05-3463 Dépôt et acceptation des états financiers 2019

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant Mme Élise Guignard a préparé et déposé le rapport sur les états financiers 2019 par visioconférence lors de cette présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers 2019, tel que préparé et déposé par Élise Guignard, CPA auditrice, C, MBA, Mallette S.E.N.C.R.L.

20-05-3464 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

20-05-3465 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2020, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

20-05-3466 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2020, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

20-05-3467 Adhésion à une nouvelle assurance collective pour les employés municipaux

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Contrat;

QUE la Municipalité souscrive au 1^{er} juillet 2020 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat ;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

20-05-3468 Demande d'achat d'un terrain municipal situé dans le secteur de la rue du Fleuve et de la Savane (partie du lot 43 43 292)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un citoyen dans le but d'acheter une partie du terrain appartenant à la municipalité située dans le secteur de la rue du Fleuve et de la Savane et portant le numéro 43 43 292;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil donne son accord de principe quant à la vente d'une partie du lot 43 43 292 appartenant à la municipalité au citoyen demandeur;

QUE la superficie et les conditions de vente seront à déterminer ultérieurement suite à un rapport de visite des lieux de l'inspecteur municipal accompagné du demandeur en vue d'obtenir le plus de détails possible sur cette vente éventuelle.

**20-05-3469 Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
vs calendrier de conservation des documents
municipaux – demande d'accès à GALA**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale, Mme Véronique Lapointe, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité des Bergeronnes.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**20-05-3470 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la
municipalité d'avril 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 71 741.84 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2020

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 71 741.84 \$ pour le paiement des dépenses.

**20-05-3471 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du camping
Bon-Désir d'avril 2020**

EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 2 877.64 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2020

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 2 877.64 \$ pour le paiement des dépenses.

20-05-3472 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles d'avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 422.93 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2020

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 422.93 \$ pour le paiement des dépenses.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

20-05-3473 Modification du règlement de zonage afin d'y ajouter des dispositions particulières relatives à la garde de volailles applicables aux immeubles résidentiels en zones résidentielles (R), mixtes (M), commerciales (C), industrielles (I), communautaires à caractère institutionnel (Pi), communautaires à caractère récréatif, de sports et loisirs (Pr), de villégiature (V) et de conservation (CO) – Avis de présentation et dépôt du premier projet de règlement 2020-143

AVIS DE PRÉSENTATION

AVIS est donné par Monsieur Charles Lessard, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'approbation du conseil lors d'une séance ordinaire, le premier projet de Règlement n° 2020-143 modifiant le Règlement 2010-050 relatif au zonage afin d'ajouter des dispositions particulières relatives à la garde de volailles applicables aux immeubles résidentiels en zones résidentielles (R), mixtes (M), commerciales (C), industrielles (I), communautaires à caractère institutionnel (Pi), communautaires à caractère récréatif, de sports et loisirs (Pr), de villégiature (V) et de conservation (CO) et copie du premier projet de règlement est déposé auprès du conseil municipal simultanément au présent avis de présentation.

20-05-3474 Modification du règlement de lotissement afin d'abroger les dispositions relatives aux contributions de fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Avis de présentation et dépôt du premier projet du règlement numéro 2020-144

AVIS DE PRÉSENTATION

AVIS est donné par Monsieur Charles Lessard, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'approbation du conseil lors d'une séance ordinaire, le premier projet de Règlement 2020-144 modifiant le Règlement 2010-051 relatif au lotissement afin d'abroger les dispositions relatives aux contributions de fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et copie du premier projet de règlement est déposé auprès du conseil municipal simultanément au présent avis de présentation.

20-05-3475 Modification du règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions particulières relatives à l'usage et l'implantation des véhicules de camping en zone de villégiature (V), forestières (F) et forestières de conservation (Fc) - Avis de présentation et dépôt du premier projet du règlement numéro 2020-145

AVIS DE PRÉSENTATION

AVIS est donné par Monsieur Charles Lessard, membre du conseil municipal, qu'il sera soumis à l'approbation du conseil lors d'une séance ordinaire, le premier projet de Règlement 2020-145 modifiant le Règlement 2010-050 relatif au zonage afin d'ajouter des dispositions particulières relatives à l'usage et l'implantation des véhicules de camping en zones de villégiature (V), forestières (F) et forestières de conservation (Fc) et copie du premier projet de règlement est déposé auprès du conseil municipal simultanément au présent avis de présentation

20-05-3476 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Martin Gagné, demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 22.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.